



## ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **28 mars 2019 - 19h**

N°39/19

Date de convocation : **22/03/2019**

Conseillers en exercice : **34**

Présents : 23

Votants : 28

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

**Objet : BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET**  
**« PEPINIERE LA CLE »**

Membres Présents

Michèle LUTZ  
Michel COUTIN  
Ulrich GAGNERON  
Jacques TRESALLET  
Marc LLEDO

Philippe PRUD'HOMME  
Gérard CHAMPANGE  
Jeannie TREMBLAY  
Gérard MERMIER  
Roland MERMAZ-ROLLET

Roland AUMAÏTRE  
Lucie LITTOZ  
Roland BLAMPEY  
Christian BAILLY  
Marc MILLET-URSIN

Lionel LITTOZ-MONET  
Jacky GUENAN  
Hervé BOURNE  
Rosemonde SCHINDLER  
Marcel CATTANEO

Nicolas BLANCHARD  
Paul CARRIER  
Nicolas BALMONT

Membres Excusés

Sonia GIFFORD pouvoir à  
Paul CARRIER  
Jean-François FREALLE  
pouvoir à Michel COUTIN

Laurence GODENIR pouvoir à  
Nicolas BALMONT  
Valérie. GARDIER

Sylviane REY pouvoir à  
Marcel CATTANEO

Jean-Louis MERLE pouvoir  
Jacky GUENAN

Membres Absents

Sarah DI-GLERIA  
Richard LESOT

Françoise KLEMENCIC

Valérie AMADIO

Joëlle KOURTCHEVSKY

Monsieur le Président présente le compte administratif du Budget « Ateliers relais - Pépinière – La CLE » pour l'exercice 2018.

Les résultats sont conformes au compte de gestion qui vient d'être approuvé et qui a été établi par le Trésorier.

Le compte administratif est arrêté comme il suit :

Fonctionnement 2018	Dépenses	153 057,31 €
	Recettes	170 705,16 €
	<b>Excédent</b>	<b>17 647,85 €</b>
Investissement 2018	Dépenses	99 583,62 €
	Recettes	172 565,77 €
	<b>Excédent</b>	<b>72 982,15 €</b>
Reste à réaliser	Dépenses	5 000,00 €
Excédent Total 2018		<b>85 630,00 €</b>

Compte tenu du résultat de l'exercice 2018, la délibération d'affectation des résultats n'a pas lieu d'être.

*Le Président quitte la salle et ne participe pas aux débats.*

Après délibération, à l'unanimité, le conseil communautaire adopte le compte administratif inhérent au budget « Ateliers relais – Pépinière – La CLE » pour l'exercice 2018.

Résultat du vote :					
Votants :	28	Abstention :	0	Exprimés :	28
Pour :	28	Contre :	0		

FAVERGES-SEYTHENEX, le 02/04/2019  
LE PRESIDENT,  
Michel COUTIN

Délibération rendue exécutoire le :  
Affichage le

Copie(s) interne(s) :  
-Comptabilité (C. PERRIER)  
-Economie (N. OURCHID)



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	153 057,31	G	133 531,59
	Section d'investissement	B	99 583,62	H	41 361,66

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	37 173,57
	(si déficit)			(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	131 204,11
	(si déficit)			(si excédent)	

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	252 640,93	= G+H+I+J	343 270,93
-----------------------------------	-----------	------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 000,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	5 000,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	153 057,31	= G+I+K	170 705,16
	Section d'investissement	= B+D+F	104 583,62	= H+J+L	172 565,77
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	257 640,93	= G+H+I+J+K+L	343 270,93

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 5 000,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.